



CAMPAGNE EXTRAORDINAIRE
URGENCE COVID-19

▶ **Test sérologique**

▶ **Tampon suite à un test sérologique positif**



Test sérologique quantitatif IGG-IGM

Un seul test par adhérent est prévu.

Étant établi qu'une *prescription médicale n'est pas requise, sauf dispositions contraires prises au niveau régional*, l'adhérent doit, pour demander un «Test sérologique quantitatif IGG-IGM» **auprès d'un établissement conventionné**, doit:

- A** consulter la liste des établissements conventionnés habilités à effectuer le test sérologique (consultable à l'adresse <https://www.fondosanedil.it/fr/campagne-extraordinaire-urgence-covid-19/>);
- B** sélectionner un établissement et contacter par téléphone le centre choisi;
- C** prendre lui-même rendez-vous;
- D** s'adresser à la Cassa Edile/EdilCassa de référence, en présentant:
LE FORMULAIRE DE DEMANDE sur lequel devront être indiqués l'établissement conventionné, la date et l'heure du rendez-vous.

L'adhérent, pour demander un «Test sérologique quantitatif IGG-IGM» **auprès d'un établissement non conventionné** (NB: seulement si le travailleur affilié est domicilié dans une province dépourvue d'établissements de santé conventionnés), doit:

- A** effectuer le Test;
- B** s'adresser à la Cassa Edile/EdilCassa de référence, en présentant:
 - **FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT;**
 - **FACTURE DU TEST SÉROLOGIQUE QUANTITATIF.**



Tampon nasopharyngé pour recherche d'ARN suite à un test sérologique positif

Sous réserve de la nécessité d'une prescription du médecin généraliste ou du spécialiste, qui devra être remise à l'établissement le jour du rendez-vous, sauf dispositions contraires prises au niveau régional, l'adhérent, pour demander un «Tampon nasopharyngé pour la recherche d'ARN» **auprès d'un établissement conventionné**, doit:

- A** consulter la liste des établissements conventionnés habilités à effectuer le test sérologique;
- B** sélectionner un établissement et contacter par téléphone le centre choisi;
- C** prendre lui-même rendez-vous;
- D** s'adresser à la Cassa Edile/EdilCassa de référence, en présentant:
 - [FORMULAIRE POUR AUTORISATION](#) tampon post-sérologique;
 - **RAPPORT DE POSITIVITÉ AU TEST SÉROLOGIQUE.**

L'adhérent, pour demander un «Tampon nasopharyngé pour la recherche d'ARN» **auprès d'un établissement non conventionné** (NB: seulement si le travailleur affilié est domicilié dans une province dépourvue d'établissements de santé conventionnés), doit:

- A** effectuer le Test;
- B** s'adresser à la Cassa Edile/EdilCassa de référence, en présentant:
 - [FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT](#);
 - **FACTURE DU TAMPON**;
 - **COPIE PRESCRIPTION** du médecin généraliste ou du spécialiste;
 - **RAPPORT DE POSITIVITÉ** au test sérologique ou rapport de positivité au tampon précédent.

En cas de positivité au 1^{er} tampon, l'adhérent pourra demander, en suivant à nouveau les procédures décrites ci-dessus, un ou des tampons supplémentaires en fonction du calendrier établi par le médecin traitant pour s'assurer de la guérison. Dans ce dernier cas, l'adhérent devra également présenter à la Cassa Edile/EdilCassa, en plus des documents prévus, le rapport de positivité au tampon précédent, à la place du rapport du test sérologique.